

Céréales: organisation commune du marché OCM

2006/0256(CNS) - 24/05/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de Béla **GLATTFELDER** (PPE-DE, HU) par 326 voix pour et 227 voix contre, le Parlement européen n'a pas suivi sa commission de l'Agriculture qui s'était prononcée pour le rejet de la proposition de la Commission européenne qui prévoit de supprimer le régime communautaire d'intervention sur le marché du maïs dès cette année.

Le Parlement a adopté pour une série d'amendements visant à réduire progressivement sur trois ans les achats publics de maïs.

Les députés estiment que la suppression brutale dès cette campagne du régime d'intervention frapperait de plein fouet les nouveaux États membres, alors que les semis de printemps ont déjà commencé. Ils proposent ainsi de plafonner les quantités de maïs achetées à l'intervention à :

- 2 millions de tonnes pour la campagne 2007/2008,
- 1 million de tonnes en 2008/2009
- et 0 tonne à partir de 2009/2010.

Ils souhaitent aussi que la Commission présente au plus tard le 31 décembre 2008 un rapport évaluant l'évolution du marché du maïs, la situation économique du secteur et la suppression ou l'extension du régime d'intervention, le cas échéant accompagné de nouvelles propositions législatives.